



CHAMBÉRY 100 % À GAUCHE

Bulletin d'information municipale

n° 7 — mardi 10 janvier 2012

Nous n'avons pas à payer les magouilles de Dexia !

Le scandale de la banque Dexia a montré que les collectivités territoriales n'étaient pas à l'abri des effets dévastateurs de 30 années de politiques libérales. Alors que dans les années 1980, les collectivités territoriales pouvaient se financer à taux modique auprès d'une caisse publique - l'ancienne Caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales (CAECL) -, la privatisation de la CAECL par le gouvernement Rocard et sa transformation en ce qui allait devenir la banque Dexia ont bouleversé les conditions de financement des collectivités territoriales. Ne disposant plus d'interlocuteurs publics, les collectivités territoriales doivent se financer sur les marchés financiers par l'intermédiaire de banques véreuses, à l'exemple de Dexia qui a abusé de la naïveté des élus pour leur refourguer des emprunts structurés dits toxiques.

En août 2006 puis en juin 2007, Louis Besson et son adjointe aux finances, Bernadette Laclais, ont ainsi acquis pour 2,8 et 6,5 millions d'euros d'emprunts indexés sur le cours du change du Franc suisse ! En mai 2007, ils se sont fait refiler un emprunt de 6,65 millions d'euros indexé sur le taux de change entre le yen et le dollar américain ! Avec les récentes évolutions des cours de ces monnaies, les taux d'intérêts de ces emprunts ont explosé : ils ont contraint la ville à engager de coûteuses opérations de gestion de sa dette, à hauteur de 12,3 millions pour le seul exercice 2010, sans pour autant parvenir à régler le problème, la ville ayant seulement pu obtenir que les taux d'intérêt soient gelés jusqu'en juin 2012.

La municipalité nous présente aujourd'hui l'addition : en 2011, la ville de Chambéry a augmenté les taux de ses impôts de 5 % et a multiplié les coupes dans les budgets des services. Plutôt que de faire payer la population et les personnels, la municipalité ferait pourtant mieux de s'en prendre aux coupables comme l'ont fait les collectivités qui ont fondé l'association « Acteurs publics contre les emprunts toxiques » pour mener des recours en justice contre les banques. Cette démarche a remporté d'importants succès : le 24 novembre dernier, le Tribunal de Grande Instance de Paris a ainsi donné raison à la mairie socialiste de Saint-Étienne qui avait décidé qu'elle ne paierait plus les intérêts toxiques de ses emprunts. Chambéry 100 % à gauche demande à la municipalité chambérienne de suivre cet exemple et d'arrêter de rembourser à Dexia les intérêts illégitimes des emprunts toxiques !

Laurent Ripart
Conseiller municipal

<http://chamberycentspourcentagauche.fr>

Qui sommes-nous ?

En mars 2008, la liste « Chambéry 100 % à gauche », alors soutenue par la LCR, a obtenu 5,8 % des voix et un élu au conseil municipal. Désormais organisés dans le Nouveau Parti Anticapitaliste (NPA), nous utilisons ce mandat pour promouvoir à l'échelle municipale une véritable politique de gauche, à la fois sociale, démocratique et écologique.

Que faisons-nous ?

Nous constituons une opposition de gauche à la majorité municipale (PS, PCF, Verts), dont la politique n'a rien de socialiste ni d'écologiste. Nous encourageons et soutenons les mobilisations populaires, sans lesquelles rien ne changera jamais. Nous pesons aussi sur les politiques municipales, en intervenant fermement au conseil municipal et en informant les habitants des politiques qui sont menées, afin qu'ils puissent se mobiliser

LES ÉCHOS DU CONSEIL MUNICIPAL

Jackpot pour Vinci !

La crise ne frappe pas tout le monde et bien évidemment pas les requins de Vinci. Les comptes 2010 présentés au dernier conseil municipal nous ont ainsi permis d'apprendre que l'exploitation des parcmètres et des parkings du Château, des Ducs et de la Falaise aura rapporté à Vinci un excédent brut d'exploitation de 730 000 euros, après paiement de tous les frais et des impôts, ce qui représente une hausse de 10,11 % par rapport à 2009. Quant à la gestion des parkings de l'Hôtel-de-Ville, de Curial et du Palais de Justice, elle a rapporté aux actionnaires de Vinci un excédent brut d'exploitation de 991 000 euros, en hausse de 13,91 % par rapport à 2009.

Pourquoi Vinci s'est-elle encore plus baffrée que les années précédentes ? Essentiellement grâce à la politique de Sarkozy qui, pendant qu'il fait passer plan d'austérité sur plan d'austérité; diminue les impôts de ceux qui s'empiffrent à ne plus en pouvoir. En raison de la réforme de la Taxe Professionnelle, les impôts payés par Vinci sur ces délégations de service public sont en effet passés de 173 000 à 105 000 euros, ce qui représente une baisse de 39,3 % ! D'une main, le gouvernement baisse de près de 40 % les impôts sur les groupes du CAC 40 ; de l'autre, il nous explique qu'il n'y a plus d'argent et qu'il faut se serrer la ceinture !

Bingo pour Suez !

Le résultat de la gestion de l'usine de chaleur, que la ville a déléguée au groupe Suez, est passé de 650 557 euros pour l'année 2009 à 1 136 911 euros en 2010, soit une augmentation de 75 % en un an ! Comme d'habitude, les malheurs des uns ont fait le bonheur des autres, car dans le même temps la facturation globale des usagers s'est accrue de 11 % !

BNP Paribas fait la fête au musée des Beaux-Arts !

La banque BNP Paribas a conclu avec la ville un accord de mécénat, qui l'amènera à prendre en charge la restauration d'un tableau de la ville pour un coût net après déduction fiscale de 20 000 euros. En contrepartie, BNP Paribas a obtenu de pouvoir apposer perpétuellement son logo sur le mur du musée des Beaux-Arts, ainsi que sur le cadre du tableau restauré. Plus surprenant : la banque a obtenu que la ville mette gratuitement à sa disposition le musée des Beaux-Arts pour qu'elle puisse organiser un cocktail dinatoire pour 300 personnes. Si certains pensaient que BNP Paribas était au bord de la faillite, les voilà rassurés : on mène grand train à BNP Paribas, où l'on se prépare à inviter toute la bourgeoisie chambérienne à une bouffe culturelle dans le musée des Beaux-Arts.

Vinci en reprend une louche !

Si la ville a décidé de reprendre en gestion les parkings des Ducs, de la Falaise et du Château, elle a aussi choisi d'en confier à nouveau la gestion à une société privée. Sans surprise, l'appel d'offre a été remporté par Vinci pour la somme de 446 000 euros par an. Les 6 élus qui siègent dans la plus parfaite opacité au sein de la commission d'appel d'offre ont en effet estimé que la proposition de Vinci était « économiquement la plus intéressante », ce qui fait sourire lorsque l'on sait qu'elle était supérieure de 23 000 euros à celle de la société CGAS !

Avec Hofbauer, la fourrière prospère !

Depuis l'arrivée d'Hofbauer comme adjoint à la sécurité, la fourrière municipale prospère. Si la police municipale faisait enlever 551 voitures par an en 2007, depuis 2008 ce chiffre n'a cessé d'augmenter pour atteindre 935 véhicules en 2010. A 130 euros l'enlèvement, voilà une activité rentable qui a su trouver une belle part de marché ! La ville n'en profitera toutefois pas, car la fourrière a, elle aussi, été déléguée au privé.